



## COMMUNIQUE DE PRESSE

1<sup>er</sup> août 2011

### conseil municipal : trois dossiers majeurs abordés

Le conseil municipal du vendredi 29 juillet a permis d'aborder trois sujets déterminants :

- **la mise en place d'un Plan de Protection de l'Atmosphère** à l'échelle de la vallée de l'Arve et un avis offensif de la commune pour faire adopter des mesures clairement susceptibles de réduire les pollutions atmosphériques subies par les habitants de la vallée. Eric FOURNIER a évoqué une démarche conjointe avec les élus du Pays du Mont Blanc pour faire reconnaître le territoire comme Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (Z.A.P.A.), ce qui permettra de mettre en place des mesures dérogatoires en matière de transports notamment.

- **la démarche visant à l'instauration d'un droit de préemption sur les fonds de commerce et artisanaux**, dans la lignée de la délibération de principe prise le 29 avril 2011. La motivation de cette initiative est clairement de pouvoir contribuer à la préservation de la diversité du commerce de proximité dont il a été constaté une fragilité. Les périmètres de protection, concernés par l'exercice du droit de préemption, ont été fixés par cette délibération.

- **la politique de déplacement et de stationnement en centre-ville**, concrétisée par une délibération-cadre qui fixe les éléments de prospective à quinze ans, en termes d'objectifs et de besoins : l'orientation est clairement à la réduction des circulations routières et des zones de stationnement gratuit, au développement des voies piétonnes et à celui des circulations dites douces (marche et vélo).

Ces trois dossiers ont été adoptés à l'unanimité.

*Contact : François-Régis BOUQUIN – [fbouquin@chamonix.fr](mailto:fbouquin@chamonix.fr) - 06 01 08 15 88*